

7eme TRAIL des Amoureux du COUDON **25 Février 2018 - La Valette du Var**

Centre Aere GRAVRAND
1974, Route de TOURRIS

Repas chaud et lot à tous les concurrents

« TRAIL LONG » en individuel ou par équipe de 2

parcours 30 km 1500 m D+ - Limité à 250 participants

Départ 9 h00 (A partir de 18 ans et plus)

« TRAIL COURT » en individuel ou équipe de 2

Parcours 15 km 600 m D+ - Limité à 250 participants

Départ 10h00 (A partir de 16 ans et plus)

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Art 1 : INSCRIPTIONS.

Par courrier : Mme PELLEGRY Véronique, 1885 Chemin de la Bouisse 83390 CUERS

Renseignements : 06.07.38.09.93 (Serge) et 06.62.20.13.48 (David)

serge.pellegry@wanadoo.fr

serge.pellegry@lavalette83.fr

Attention : pas d'inscriptions par téléphone, ni mail.

Règlement à l'ordre de TOULON TRIATHLON

Par internet : **TimingZone** ou sur le site du club : **www.toulon-triathlon.com** (lien mis en place)

Art 2 : TARIFS DES ÉPREUVES.

Epreuve	Licenciés	Non Licenciés	Inscriptions le jour de la course
			(Dans la limite des places disponibles)
Trail Court 15km <u>Individuel</u> 600 m dénivelé	16€ Présentation d'une licence en rapport avec l'épreuve.	16€ <u>Certificat médical</u> obligatoire.	+ 5€
Trail Court 15km <u>Equipe</u> 600 m dénivelé	24€ Présentation d'une licence en rapport avec l'épreuve.	24€ <u>Certificat médical</u> obligatoire.	+ 5€ par athlète
Trail Long 30km <u>Individuel</u> 1500 m dénivelé	32€ Présentation d'une licence en rapport avec l'épreuve.	32€ <u>Certificat médical</u> obligatoire.	+ 5€
Trail Long 30km <u>Equipe</u> 1500 m dénivelé	48€ Présentation d'une licence en rapport avec l'épreuve.	48€ Certificat médical obligatoire.	+ 5€ par athlète

Art 3 : RETRAIT DES DOSSARDS.

Centre aéré Jean Gravrard, Route de Tourris, à La Valette du Var

- Le dimanche **25 février à partir de 7h00** ou le **samedi 24Février, à partir de 16h**.

La présentation d'une licence en rapport avec la course à pied est obligatoire, à défaut il sera nécessaire de présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Trail en compétition datant **de moins d'un an**.

Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

Art 4 : ÉPREUVES

***Trail Long 30 km :**

A partir de 18 ans (Espoir) : 1500 m de dénivelé pour un trail sportif, très technique ; une seule boucle à réaliser en individuel ou en équipe.

***Trail Court 15km :**

A partir de 16 ans (junior) : 600 m de dénivelé pour une balade sportive sur les pentes du Coudon. En individuel ou en équipe.

Art 5 : CHRONOMETRAGE.

Effectué par **TIMING ZONE (Puce au pied)**

Art 6 : RAVITAILLEMENT.

Liquide : sur le départ, Revest, Tourris Marine et sommet Coudon

Solide : à l'arrivée

Art 7 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES.

Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents sur le podium, sans cumul.

Pour le TRAIL Long en équipe : 3 premières équipes mixtes, Hommes et femmes

Pour le TRAIL Long en individuel. 3 premiers scratch H/F et 3 premiers H/F de chaque catégorie FFA

Pour le Trail Court en équipe: 3 premières équipes mixtes, Hommes et femmes.

Pour Le Trail Court en individuel : 3 premiers scratch H/F et 1^{er} de chaque catégorie FFA

Remise des Prix dans les meilleurs délais.

Art 8 : SECURITE ET ASSURANCES.

L'organisateur dispose d'un médecin, de secouristes sur le site et l'ensemble du parcours pédestre permettant de garantir la sécurité des épreuves. Cependant, la course s'effectuant sur **parcours varié et naturel**, le concurrent devra faire preuve de **vigilance**, disposer d'un minimum d'eau (500ml) et s'engage à prêter assistance à tout concurrent en difficulté, jusqu'à l'arrivée des premiers secours.

Par ailleurs, le site de la course étant situé en zone protégée, chaque concurrent s'engage à ne pas jeter de débris ni modifier l'état naturel du terrain, ni détériorer quoi que ce soit.

La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de GROUPAMA (licence manifestation) Cependant, cette assurance ne couvrant pas les dégâts occasionnés sur le matériel des concurrents, il appartient à l'athlète le désirant de souscrire une assurance complémentaire prenant en charge ces risques. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol et/ ou de défaillance immédiate ou future.

Attention : Les organisateurs pourront modifier le parcours ou annuler l'épreuve suite à un évènement indépendant de leur volonté (conditions météo, décision des autorités administratives, etc...)

AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE RECLAME.

Art 9 : MEDIAS.

Du fait de son engagement, l'athlète donne son accord pour toute utilisation de son image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort de l'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art 10 : BULLETIN D'INSCRIPTION.

TRAIL Court individuel

TRAIL Long individuel

TRAIL Court Equipe

TRAIL Long équipe

Dossard :

NOM : PRENOM :

Né (e) le : F/ M Nationalité :

Adresse :

Ville : Code postal

Tél / Mail :

CLUB :(ne rien mettre si non-licencié)

Numéro de licence 2018 : Ou certificat (copie à joindre)

Catégories : Cadet
(15 km)

Junior

Espoir

Senior

Vétéran

Nom de l'équipe :

Nom/prénom :

Numéro de licence Club.....

Date naissance : Portable.....

Nom/prénom :

Numéro de licence Club.....

Date naissance : Portable.....

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir fourni les pièces demandées. Je n'engagerai **aucune poursuite contre les organisateurs.**

Date et signature du participant :

Autorisation parentale : (obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné (e) **autorise mon enfant** à participer aux épreuves organisées dans le cadre du 7eme TRAIL des Amoureux du COUDON.

Date et signature :